

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 3 septembre 2020

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 2 septembre 2020 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **14**

Votants **14**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 août 2020

Date d'affichage du procès-verbal : 3 septembre 2020

L'an DEUX MIL VINGT, le deux septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : **MM. Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLE - Daniel MANSON - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD**

Absent excusé : **MME Stéphanie MOULIN**

Secrétaire de séance : **MME Sandrine BADON**

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Madame Sandrine BADON**,

1. Approbation du compte-rendu du 9 juillet 2020 :

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 9 juillet 2020.

2. Commission de contrôle des listes électorales : désignation des membres suite aux élections municipales

Monsieur le Maire rappelle que dans chaque commune, il existe **une commission de contrôle** dont la composition diffère selon le nombre d'habitants (plus ou moins de 1 000 habitants).

Les membres de la commission de contrôle sont désignés par arrêté préfectoral.

Cette commission est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission de contrôle est chargée de :

- **s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin).**

Elle exerce ici un contrôle à posteriori des inscriptions et des radiations validées par le maire, compétent pour y procéder.

Dans ce cadre elle peut :

– réformer les décisions du maire ;

– procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

- **statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs tout au long de l'année à l'encontre des décisions prises par le maire et qui les concernent personnellement.**

À tout moment, la commission de contrôle peut être saisie par un électeur qui conteste la décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire en lui présentant un recours administratif préalable obligatoire.

Il est proposé de procéder à la désignation des nouveaux délégués des commissions administratives de révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Daniel MANSON en tant que conseiller municipal et propose Madame GONON épouse DOUVRE Catherine en tant que déléguée de l'administration désignée par le préfet ou par le sous-préfet et Madame FERLAY épouse MOUTOT Marie en tant que déléguée désignée par le président du tribunal de grande instance.

3. Centre de Gestion de la Drôme : convention assistance retraite 2020-2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre collectivité adhère depuis plusieurs années à la convention « Retraite » proposée par le Centre de Gestion de la Drôme (C.D.G. 26).

La convention « Retraite » pour la période 2014-2019 arrivant à échéance, il nous est proposé de signer une nouvelle convention pour la période 2020-2022 qui **prendra effet au 1^{er} janvier 2020 pour 3 ans.**

La facturation de ces interventions sera établie en fonction des processus, nombre et type de missions effectuées par le CDG 26.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention « **Retraite CNRACL** » 2020-2022, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme et autorise Monsieur le Maire à signer la convention « **Retraite 2020-2022** » et tout acte s'y rapportant.

Adopté : une délibération sera prise.

4. Salle des fêtes : point financier

Monsieur le Maire fait un point financier sur le projet de la salle des fêtes et précise que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) apporte un soutien financier, pour les économies d'énergie, à hauteur de 16 000 € en 2019 et pourrait accorder un complément d'aide de 7 371 € pour 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'un SAS d'entrée a été rajouté au marché pour satisfaire aux contraintes acoustiques mais sa construction ne semble pas apporter un plus au fonctionnement. Des éléments complémentaires seront apportés pour suite à donner.

5. Bibliothèque : mise en fonctionnement

En attente de l'installation totale du mobilier et du raccordement téléphonique pour le déménagement et l'ouverture.

6. Voirie 2020 :

Sont concernés les chemins : de panaret, des bérards, des bois, l'entrée du village vers l'église et divers emplois partiels.

Monsieur Michel GRANDOUILLER indique qu'après consultation, deux entreprises ont répondu au marché « travaux de voirie 2020 », CHEVAL et TP REALISATION et qu'après analyse, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise CHEVAL.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à commander les travaux.

Adopté : Une délibération sera prise.

7. Cimetière :

Monsieur le Maire présente le plan du cimetière et les terrains communs ; Il précise que la commune peut procéder avec un arrêté à la reprise des sépultures en terrain commun, ceci dans le but d'augmenter les emplacements disponibles pour des concessions particulières. Une information auprès des familles sera faite.

Adopté : un arrêté sera pris.

8. Projet 2021 :

Il est proposé la réhabilitation de la mairie avec possibilité d'utiliser l'ancienne bibliothèque. Compléter l'aménagement du terrain de foot. Réfléchir à la création de pistes cyclables sur les voiries.

9. Questions diverses :

➤ **Proposition d'achat d'une parcelle boisée :** Monsieur le Maire fait part d'une proposition d'achat par le propriétaire d'une parcelle de bois au lieu-dit le Grand Fay jouxtant des parcelles communales. Après consultation auprès de l'Office National des Forêts sur un prix d'achat, une proposition sera faite pour acquérir ce terrain.

➤ **Formation élus (Association des Maires de la Drôme – Syndicat d'Énergie :** Afin d'accompagner les nouveaux élus dans leur prise de fonctions, l'AMD et le SDED proposent diverses formations en vidéo-conférence.

➤ **Rencontre avec Monsieur Alain BARNASSON :** Le Mardi 25 août 2020, huit élus accompagnés de l'avocat de la commune ont rencontré Monsieur Alain BARNASSON et son conseil. Lors de cette rencontre, Monsieur Alain BARNASSON a fait part de plusieurs demandes : révision du PLU, reclasser les terrains qui sont en zone AP en zone A, la convocation d'une visite de sécurité afin de valider les travaux réalisés, régulariser son Établissement Recevant du Public.

Seule la révision du PLU permettrait de satisfaire les demandes.

En attente du jugement du tribunal correctionnel concernant un procès-verbal dressé en 2017 pour des infractions au code de l'urbanisme.

- **Rentrée scolaire 2020/2021 :** 155 élèves sont inscrits sur le RPI, pour Châteaudouble les enfants ont pu bénéficier d'une cour refaite avec la présence d'un préau.
- **Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme :** Monsieur François BELLIER a été élu titulaire, Monsieur Michel DOBEL, suppléant pour ce syndicat.
- **Ambroisie :** Le référent ambroisie de la commune avec l'appui des services de l'agglo ont effectué des repérages sur la commune. Des interventions auprès des exploitants ont été effectuées pour diminuer la présence de cette plante.
- **Valence Romans Agglo :**
 - ❖ rencontre de l'exécutif communautaire avec les élus municipaux du territoire sud, Lundi 7 septembre 2020 à 20h00 à la salle des fêtes d'Upie.
 - ❖ Désignation d'un représentant aux conférences territoriales Eau potable : Monsieur François BELLIER

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 7 octobre 2020 à 20h30

Fin de séance à 23h15